



MIRANDE

I N F O S

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

1^{er}
semestre
2010

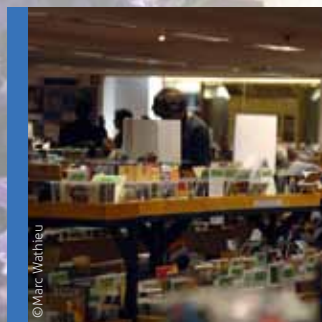
Venez redécouvrir
les jardins de
l'hôtel de ville
avec ses couleurs
estivales



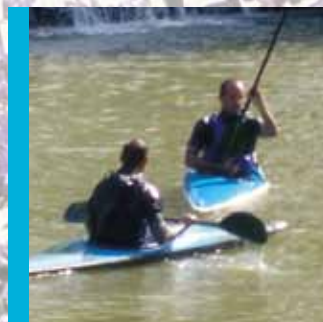
Pose de la 1^{ère} pierre de la future Caserne des Pompiers



En Cantepedrix : un quartier, un nouveau visage



Médiathèque : du projet à l'ouverture



DOSSIER
La Commune et ses Associations

INFORMATIONS ET CONTACTS

SOMMAIRE

Edito	P3
Brèves	P4
Mirande autrefois	P6
Le Dossier : La Commune et ses associations	P7
Pêle-mêle de Photos	P10
Finances	P12
Développement durable et Environnement	P14
Action sociale et Solidarité	P17
Libre expression et Etat civil	P18
Vie Locale	P19
Vie Associative et sportive	P20
Culture	P21
Evènements et Tourisme	P23
Programme d'Été	P24

HÔTEL DE VILLE

Tous les services sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h30

Accueil	05 62 66 52 87
Etat Civil	05 62 66 86 31
Cabinet du Maire	05 62 66 86 35
Police Municipale	05 62 66 86 99
Services Techniques	05 62 66 86 39
Service des Sports	05 62 66 86 32
Comptabilité	05 62 66 86 38
Ressources Humaines	05 62 66 86 36
CCAS	05 62 66 86 41
Jumelage	05 62 66 86 47

OFFICE DE TOURISME 05 62 66 68 10

www.ot.mirande.com

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h. Fermé dimanches et jours fériés sauf en Juillet et Août (10h-12h).

MUSÉE Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Visites aux mêmes horaires d'ouverture que l'Office de tourisme et sur demande.

(s'adresser à l'Office de Tourisme)

BIBLIOTHÈQUE 05 62 66 80 06

Horaires : lundi de 14h à 18h, le mercredi et vendredi de 14h à 17h. En juillet et Août les mêmes jours de 9h à 12h.

CINÉMA Séances à 20h30 le mardi, mercredi, vendredi et samedi, programmes au **05 62 66 54 24** ou

envoyer votre email à cinemirande@laposte.net

SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE »



4 av. Jean d'Antras
BP34 - 32300 MIRANDE
05 62 66 51 48
www.coeur-dastarac.fr

• **Opération jeunes** Vous avez entre 14 et 17 ans et vous souhaitez travailler durant les vacances scolaires d'été, inscrivez-vous auprès de la Communauté de communes. (dossier téléchargeable sur le site internet).

• **Centres aérés** Le Pitchounet (av. Jean d'Antras pour les 3-6 ans) et le Cadichon (av. Laplagne pour les 7-13 ans) accueillent vos enfants chaque mercredi et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Retrouvez le programme des activités sur le site www.coeur-dastarac.fr (pré-inscriptions obligatoires).

• **Camping de l'île du pont***** : possibilité de locations de Chalets / Mobil Home **05.62.66.64.11 / 06.24.24.04.11 - reservation@groupevla.fr**

LES HORAIRES DU BUS

TLJ	MIRANDE	TARBES	MIRANDE	AUCH
	08H40	9H48	9H27	9H27
	12H48	13H48	13H07	13H44
	18H45	19H55	18H40	19H00
			19H48	20H16

EN PÉRIODE SCOLAIRE	MIRANDE	TARBES	MIRANDE	AUCH
TLJ / SF WEEKEND	06H33	07H40		
LE LUNDI	10H38	11H45	07H10	07H30
	14H16	15H20	10H17	10H50
LE VENDREDI ET DIMANCHE	19H40	20H48	17H24	17H55
LE DIMANCHE	14H16	15H20	17H57	18H25

L'ASSOCIATION GRIBOUILLE PROPOSE :

HALTE GARDERIE

Enfants de 3 mois à 3 ans les lundis de 8h30 à 12h30, mardis de 8h30 à 17h30 (journée complète avec repas), mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, jeudis de 13h30 à 17h30, vendredis de 8h30 à 12h30.

LIEU D'ACCUEIL «PARENTS-ENFANTS»

ouvert le jeudi 9h-12h à l'ancienne piscine du Batardeau

LUDOTHÈQUE

avenue d'Antras au dessus des locaux de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Ouverture le mercredi 9h-12h/16h-18h et le vendredi de 16h à 18h

(prêt de jeux et de Cd pour tous âges), Corinne Bajon se

tient à votre disposition au

06 77 63 56 49 ou par mail : ludothèque_gribouille1@club-internet.fr

Renseignements au **05.62.66.52.83** -

association_gribouille1@club-internet.fr

(Les structures seront fermées pendant le mois d'août)



05.62.66.50.13 OU ludina.astarac@orange.fr.

Ouverture du Complexe aqualudique de l'Astarac, samedi 29 mai avec accès aux jeux pour enfants, terrains de Beach badminton, Beach soccer, Beach

tennis, Beach volley & Beach rugby et snack bar.

Site & Bassins accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit

HORAIRE : Du 29 mai au 28 juin, les Mercredi, Samedi, Dimanche de 11h15 à 19h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h00

Du 28 juin au 22 août, tous les jours de 11h15 à 20h

Du 23 août au 5 sept. de 11H15 à 19H00

MIRANDE INFOS > Directeur de publication : **Pierre Beaudran** > Rédactrice en chef : **Christel**

San - Nicolas > Rédaction : **Conseil Municipal** > Collaboration de rédaction : **Personnel Municipal**

>Photos : **Stock municipal, Photo Club Mirandais, Claudie Daclin, Vaty Matharan, Pierre Dutaut,**

Michel Hamon, Jean-Charles Lartigues, C. Lacoste, Etablissements scolaires mirandais, Associations mirandaises > Mise en page et impression : **Astarac Imprimerie**> Création logo & charte

graphique : **Sté Nowooo** > Imprimé à 2500 exemplaires : **Dépôt légal à parution.** Vous avez des

suggestions, des critiques ou des infos. Vous ne recevez pas Mirande Infos ou irrégulièrement...N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus de la commission communication.



Le maire présentant le nouveau responsable de la Police municipale F. Cester

Le premier semestre touche à sa fin laissant place à la période transitoire de l'Été avec ses couleurs chatoyantes, ses festivités qui réchauffent les cœurs et reposent les esprits. Nous en avons bien besoin car, contrairement au calendrier, l'hiver nous a quittés il y a seulement quelques semaines.

Pour vos élus cette période demeure chaque année la plus difficile, très chargée en réunions, réflexions, décisions pour les réalisations de l'année en cours, et le premier trimestre déterminant, puisque, comme vous le savez, les budgets doivent être votés avant le 31 Mars.

Ce premier semestre est encore plus intense depuis l'intégration il y a maintenant 10 ans de Mirande dans la communauté de commune Cœur d'Astarac en Gascogne, doublant par là même le nombre des réunions.

C'est avec toujours autant d'enthousiasme et de volonté de dynamiser notre commune, notre territoire, que nous avons abordé 2010, en lui donnant, malgré une conjoncture nationale, européenne, voire mondiale, très délicate, les moyens d'un développement économique, culturel, touristique, associatif, afin de préserver notre qualité de vie exceptionnelle que beaucoup nous envie.

C'est ainsi que l'année en cours verra la concrétisation de projets d'installations d'unités sur la zone d'activité du Pountet, la finalisation de la médiathèque, la première tranche d'aménagement ludique de l'ancienne piscine, les lourds travaux de voirie de Cantepedrix et du chemin du Lebrault, l'amélioration des structures du camping, le soutien au très important projet du parc photovoltaïque du Rieutort, le lancement de l'Opération Commerciale Urbaine.

Je laisse à présent place à mon équipe; par ses actions relatées au fil des pages de ce Magazine municipal vous découvrirez ou constaterez le sens de notre travail au quotidien pour améliorer, par des initiatives pertinentes, la vie mirandaise que je désire toujours plus douce et épanouissante pour chacun de vous, chers mirandais et mirandais.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion des activités et événements qui vont animer notre cité ces prochains mois, et dont vous trouverez le détail, je vous souhaite une agréable saison estivale et vous encourage à accueillir comme vous le faites si bien chaque année, en bons gascons, nos visiteurs, festivaliers et touristes.

Pierre BEAUDRAN
Maire de Mirande



LES ENTREPRISES MIRANDAISES:

ALEX BEAUTE

Il suffit maintenant de traverser la rue du Président Wilson pour retrouver Alexandra. Son Institut fait face à son ancienne enseignne. Vous retrouvez les mêmes services dans un environnement beaucoup plus zen et confortable. **05 62 66 62 76**

ARCNOLIA

Ce jeune magasin de prêt à porter féminin-masculin a eu l'initiative de 2 défilés de mode réussis au Café Glacier. **5 rue de l' Evêché 05 62 63 36 51**

ASTARAC IMPRIMERIE

récemment installé au 5 rue Victor Hugo, dans un espace plus spacieux, propose aussi un service Photo : identité, mariage, retouche..., développement en 48 heures.

**Ouvert tous les matins de 8H30 à 12H30
Les après midi sur RV 05 62 06 95 26**

AUX SAVEURS D'ANTAN

Francine et Michel vous accueillent dans leur salon-épicerie où thé, chocolats, produits basques côtoient leurs spécialités à déguster sur place, été comme hiver, des crêpes sucrées et salées.

17 place d' Astarac - 05 62 67 01 29

CML

Christian ULIAN vient d'ouvrir un magasin dédié à la motoculture, aux cycles et aux voitures sans permis. Vente et réparation toutes marques. **10 Bd des cordeliers** (ancien garage Dutrey)

GAMM VERT double sa surface. Un choix conséquent est proposé sur 1600 m² pour le plaisir des mains vertes.

Route de Tarbes - 05 62 66 24 70

HOTEL DU PRINCE

M. et Mme FOLET sont les nouveaux propriétaires de l'établissement ouvert 24h/24h et 7jours/7. – Dans un cadre agréable, jardin, piscine et parking, les hôtes pourront se reposer en toute sérénité. Possibilités de Réception et Vins d'honneur .

15 av. d'Etigny 05.42.54.10.34

www.hotelduprince.fr

info@hotelduprince.fr

INTERMARCHÉ

Le magasin des Mousquetaires vous propose un service laverie automatique.

**Lotissement Artisanal Le Pountet
05 62 66 80 09**

KATIA COIFFURE

Katia, sous le regard bienveillant de la Joconde, s'occupe de votre cuir chevelu. salon hommes / femmes **05 62 66 53 97**

3 rue du Président Wilson

LA MARMITE ROULANTE

Bruno VANDECAASTELLE a repris la charcuterie de Joel MARC. Vous trouverez ces bons plats traiteur et son rayon boucherie. **4 rue Esparros 05 62 59 05 45
06 72 82 72 19**

L'ART DES ONGLES

Après le tatouage de votre peau, voici le tatouage de vos ongles. Pour un évènement particulier ou pour votre plaisir, un petit tour du coté du salon qui se trouve en face de La poste, au

22 Rue Victor Hugo.

Sur RV au 06 74 02 10 42

L'ART DU FIL

Depuis bientôt un an, IMAGINE rue Esparros est devenu L'ART DU FIL rue Victor Hugo en face de La poste. De la couture à la lingerie en passant par les loisirs créatifs, Fabienne vous donnera même des conseils sur vos précieux ouvrages.

MIRANDE OPTIQUE

Laurent vous accueille dans son magasin nouvellement décoré. Vous choisirez vos montures dans un esprit détendu et apprécierez le mobilier fait de ses mains, en particulier ses fauteuils.

4 place d' Astarac - 05 62 66 55 25

QUICK PRESSING

Patricia vous propose dans son nouveau magasin **place d'Astarac**, un service de pressing et de retouches en couture.

SANDWICHERIE CHEZ CHRISTIAN

Une pause de midi et soir à petit prix c'est le challenge que s'est lancé Christian. Une petite salade, un steak et le tour est joué. Vous le trouverez au **5 rue de Rohan.**

SARL MOREREAU Régis, une nouvelle société d'expertise comptable (inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse) au **2 rue Pierre Delisle - 05.62.61.95.15**

STUDIO REMISE EN FORME

Envie de prendre soin de votre corps selon vos disponibilités, Céline Ortholan propose du coaching individuel, de l'exercice sur Powerplate, des conseils nutritionnels et des techniques de récupération. **RDV au 13 rue du Pdt Wilson**



M. Le Sous Préfet et M.H Nallet, ancien Ministre de l'Agriculture lors des 40 ans du LPA

LES OFFICIELS:

M. Michel BORELLO a succédé à M. Benjamin BLANCHET aux fonctions de Sous-Préfet de Mirande depuis le 22 janvier 2010. Venant d'Orange alors Directeur-adjoint d'Etablissement Hospitalier, il consacre sa carrière à la fonction publique, débute comme Inspecteur de police au Ministère de l'intérieur. C'est à cette période qu'il découvre le Gers notamment lorsque le tour de France y prenait son départ.

LE PERSONNEL MUNICIPAL:

M. Georges PELLEGRINO est parti le 1^{er} de l'an après une longue et dévouée carrière au service technique de la Mairie Mirande, nous souhaitons à ce maître plombier une agréable retraite.

Stéphane CHAUVIN renforce l'équipe du service propreté depuis octobre 2009

Philippe SAUBIETTE est en

contrat unique d'insertion depuis le 1^{er} mars au service bâtiment et CCAS.

M. Franck CESTER a pris la responsabilité du service de Police Municipale le 1^{er} avril militaire de carrière, il instaure des son arrivée le VTT pour les déplacements sur Mirande mêlant l'utile à l'agréable: sport, initiative écologique et proximité avec la population.

**BIENVENUE A TOUS ET VŒUX DE
REUSSITE DANS LEURS ACTIVITES**

A Noter

www.mirande.fr

Depuis le 1^{er} Juin 2009, Mirande est sur la toile. La ville dispose de son site internet actualisé quasi-hebdomadairement qui vient de rentrer dans une nouvelle phase, d'amélioration esthétique et d'accessibilité. Son accès est maintenant possible pour et par tous, notamment les mal voyants. Nous encourageons tous les acteurs de la vie mirandaise (associations, établissements scolaires, entreprises..) à nous envoyer leurs informations (événements., dates, changement d'adresse, de statut, invitations, courriers..) sur **contact@mirande.fr** .



CASERNE DES POMPIERS

Le 23 janvier dernier, lors de la Ste Barbe, la première pierre du futur Centre de Secours fut posée sur un terrain de 6000m² situé Zone du Pountet en présence du Maire Pierre Beaudran, de son adjoint Jean-Pierre Caubère, des autorités administratives et des sapeurs de toutes générations.

Cette nouvelle Caserne, d'une surface de 1100m² comprenant bureaux et bâtiments techniques, devrait être inaugurée en janvier 2011. Financée par le SDIS (bâtiment 1 400 000€) et par la seule commune de Mirande (terrain 152 679€), elle desservira 19 communes et répondra aux exigences actuelles. Ses moyens techniques permettront de valoriser les méthodes d'intervention des pompiers et de les adapter encore mieux aux risques auxquels ils doivent faire face.

Cet outil s'ajoutera à la plate-forme de régulation des secours et des soins associant les services du SDIS et du SAMU déjà effective sur le département.

TOUTOUS ET MATOUS, ATTENTION A LA FOURRIERE!

Pour lutter contre les problèmes posés dans bien des cas à la population par la divagation de nos animaux, la Mairie a contracté une convention avec la S.P.A d'Auch par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Gers. Aucun service de fourrière n'existant à MIRANDE, c'est cette Association qui assurera le gardiennage des animaux capturés errant, et évitera ainsi les dangers qu'ils peuvent représenter. Le transport des animaux et leur gardiennage, dans l'attente d'être transférés sur AUCH, sont effectués par le Service de Police Municipale. Son coût sera à la charge des propriétaires (amende: 35 €, prise en charge: 30 €, mise en fourrière: 50 €)

RAM

Le Relais Assistante Maternelle de « Cœur d'Astarac en Gascogne » a ouvert ses portes au public en début de mois. Ce service a pour objectif d'aider les assistantes maternelles du territoire, et les parents qui les emploient, dans leurs démarches administratives, répondre aux questions de la législation et leur proposer des activités avec les enfants.

L'animatrice du relais Anne Foléa diplômée Educatrice de Jeunes Enfance a pris ses fonctions le 3 mai dernier. Ouvert le lundi de 9h à 11h30 pour animations et permanence téléphonique accueil des parents et assistantes maternelles (sur RDV) le mardi de 13h30 à 17h au 05.62.05.38.73. Le relais se trouve à proximité de la Ludothèque

3, av. Jean d'Antras à Mirande
05.62.05.51.48 ou
ram.cccag@orange.fr

VOISINS VIGILANTS

Voilà bientôt 6 mois que l'opération « voisins vigilants » a été lancée dans un esprit de solidarité entre mirandais. Nous rappelons que le service de Police Municipale (en relation avec la Gendarmerie Nationale) reste en permanence à l'écoute des administrés et répondra à vos questions ou sollicitations dans le respect de la vie privée de chacun.

TRANQUILLITÉ VACANCES

La période estivale arrivant à grands pas, n'oubliez pas que l'opération « tranquillité vacances » menée en collaboration entre la Gendarmerie Nationale et le service de Police Municipale reste d'actualité. N'hésitez pas à contacter

un de ces deux services afin que votre logement soit surveillé pendant votre absence.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES:

Vous pouvez dès maintenant inscrire votre enfant à l'école maternelle s'il est né en 2007 ou 2008. Pour cela, se rendre à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile puis prendre rendez-vous à l'école au **05 62 66 79 92** (laisser un message avec vos coordonnées). Une journée portes ouvertes a eu lieu fin juin pour tous les nouveaux élèves et leurs parents.

Pour renseignement complémentaire:
maternelle.mirande@orange.fr /
mirandecole.elem32@wanadoo.fr;

GERS EQUIPEMENT, UNE ENTREPRISE MIRANDAISE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Installée à Mirande depuis neuf ans, Gers Équipement est une des sociétés du groupe gersois Benton. Elle compte actuellement 200 employés dont 150 personnes sur le site et une cinquantaine de commerciaux. Philippe Foulon, Directeur général, Philippe Bégué, Président, et Philippe Ader, Responsable de la logistique restent très attentifs aux conditions de travail des salariés auxquels ils font confiance.

Ses entrepôts couvrent une surface de 25.000 m² à Mirande et 5.000 m² à Toulouse qui constituent une plate-forme de stockage. Ils abritent des « prêts à servir » c'est à dire des gondoles destinées à la grande distribution et remplies de petits objets ménagers ou d'ustensile de cuisine du premier prix au haut de gamme. Ces gondoles sont récupérées toutes les trois semaines. Christine Moncassin, Directrice des achats, se rend souvent en Chine et en Inde, d'où la plupart des produits proviennent, afin de suivre la fabrication en inspectant les usines, les matières utilisées, en s'assurant du respect des normes. Les produits arrivés en France, sont conditionnés (étiquettes, prix... emballage) suivant la demande des clients puis disposés dans les gondoles livrées en France et à l'étranger qui représente 15 % de l'activité. Le Maire, Pierre Beaudran, et deux de ses adjoints Jean-Pierre Caubère et Roger Palomba ont, lors de leur visite, constaté l'handicap principal de Gers Equipement à savoir l'état du réseau routier gersois. C'est pour cette raison qu'un dépôt a été créé en bordure d'autoroute toulousaine. Pierre Beaudran a vivement remercié la direction de son invitation qui a permis d'apprécier une équipe dynamique, des infrastructures à la pointe, une entreprise en pleine expansion qui de surcroît est actuellement le premier employeur mirandais.





Le Maire a souhaité éditer un guide pratique pour les nouveaux mirandais résidents ou en villégiature. Cet outil d'informations, complémentaire au magazine municipal semestriel et au site web consulté uniquement par des internautes, est sorti en mars dernier. Il réunit les coordonnées professionnelles, administratives, associatives ainsi qu'un plan de la ville. Sa publication est annuelle et réalisée en régie publicitaire avec les annonces de commerçants, artisans locaux. La priorité aux mirandais a été donnée y compris dans la conception puisque c'est Astarac imprimerie qui en a eu la charge. Il est disponible en Mairie, à l'Office de Tourisme et chez les partenaires annonceurs. Sa sortie évitera certainement l'édition de documents erronés (plans..) dont l'initiative incombait à des imprimeurs non agréés par la Mairie et peu scrupuleux.

A ce sujet nous rappelons aux commerçants mirandais d'être prudents face à ces démarches spontanées, et restons à votre disposition pour tout renseignement.

MIRANDE AUTREFOIS

Les cavalcades de Mirande

Aussi loin que remontent les archives et les souvenirs de nos aînés, Mirande a le sens de la fête.

En 1926, l'Union Sportive Mirandaise (USAM) défilait déjà place d'Astarac. Un cortège de chars, voitures parées de mille couleurs créait l'attraction.

Après la guerre, la jeunesse mirandaise aidée par les associations et leurs bénévoles renoue avec la fête en organisant des défilés de chars, rivalisant d'originalité et de fantaisie. Tous âges confondus, les mirandais font preuve d'imagination et de savoir faire; les chars sont nombreux et magnifiquement décorés. Les participants à ces cavalcades ont revêtu des costumes chatoyants confectionnés «en famille». Chacun met «la main à la pâte» pour que la fête soit réussie. Le public afflue dans les rues. Sur le passage des chars, c'est chaque fois, un grand succès et une belle réussite.

Plus tard, les courses de trottinettes, de vélos avec équipe costumées sillonnèrent les rues de la ville créant de l'animation.

Les fêtes étaient «bon enfant», sans prétention et très joyeuses!.



Défilé organisé par l'USAM en 1926. Le char de la Reine parade en tête de cortège sur la Place d'Astarac.



«Le monstre du Batardeau» représente dignement la Société de Pêche en 1947



Le char «1001 nuits» apporte un peu d'exotisme en 1947



1973 : la jeunesse mirandaise s'amuse à mélanger les genres, paysans et dandy voisinent sur ce char.



LA COMMUNE ET SES ASSOCIATIONS

L'action associative et le partenariat entre la Ville de Mirande et les associations sont l'un des fondements de la vie et de l'action municipale. Dans un souci de cohésion, d'efficacité, d'équité et de bonne gestion des deniers publics, les relations entre la Ville et les associations doivent s'établir sur un partenariat de valeurs partagées, régi par des règles et des critères clairement définis.

La Commission des Sports et des Associations a été chargée de mettre en place une Charte et de définir des critères d'attribution de subventions.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Une subvention est une « libéralité » accordée par une puissance publique (Etat, collectivité territoriale, établissement public) à une association. La puissance publique dispose d'une totale liberté pour l'octroi des subventions. La subvention n'est donc ni un « droit » ni un « abonnement ». La subvention doit être demandée annuellement par l'association.

CHARTRE

Association éligible au partenariat

- Avoir une existence légale et dotée de la personnalité morale (déclarée en sous-préfecture)
- Exercer une activité à but non lucratif
- Organiser des projets qui bénéficient à la collectivité
- Reconnaître la présente Charte.

L'association s'engage à

Article 1^{er} : compléter et renvoyer avant le 1^{er} décembre de chaque année, le dossier de demande de subvention qui lui sera adressé par mail par la commission des sports et des associations courant septembre.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra être étudiée dans le cadre du budget.

Article 2^{ème} : remettre, chaque année, un compte-rendu d'AG complet (bilans moral et financier) au service des sports et des associations de la ville de Mirande (SdS).

Rappel : Tout changement de bureau ou de statuts d'association doit-être déclaré en sous-préfecture (imprimés disponibles : www.gers.pref.gouv.fr) et envoyés en copie au SdS.

Article 2^{ème} bis : contacter le SdS pour s'assurer de la disponibilité d'un élu, avant toute programmation d'AG.

Article 3^{ème} : faire figurer dans sa comptabilité, en dépenses et en recettes, le montant estimé des avantages financiers ou en nature accordés par la Ville de Mirande.

La ville de Mirande met à la disposition de l'association

SON SITE INTERNET : www.mirande.fr

Pour que son actualité paraisse sur le site, les informations, résultats, photos et évènements à : contact@mirande.fr ou contactez Pascal Moné-Canadas à : pascal@mirandais.fr ou au : 05.62.66.52.87.

SON AFFICHAGE LOCAL

SON SERVICE DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS

Pour tout renseignement :
Tristan MIQUEL : 06.82.21.95.28 ou 05.62.66.86.32,
bspports.mirande@wanadoo.fr ou
Service des Sports et des Associations,
Hôtel de Ville 32300 Mirande.

SALLES ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

La mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention entre la Ville de Mirande et les affectataires des lieux.

La Ville de Mirande peut inviter plusieurs associations à partager un même local en fonction des activités concernées et des plages d'occupation.

L'association veillera à la bonne utilisation, au respect de la propreté et au signalement de toute dégradation de la salle ou des équipements sportifs qui seront mis à sa disposition. Tout abus (dégradation, salissures...) constaté entraînera des sanctions financières pour l'association concernée à hauteur des travaux à réaliser.

Dans le cadre du développement durable, la Ville de Mirande invite les membres des associations à veiller au tri sélectif, aux économies d'énergie et au covoiturage.

MANIFESTATIONS

Le Service des Sports doit être informé de toute manifestation organisée par l'association.

La Ville de Mirande prêtera gracieusement :

- La salle André Beaudran **ou** la Halle une fois par an
- Les gymnases et autres installations lors de manifestations ponctuelles.
- Du matériel pour les manifestations sportives ou culturelles. Pour cela, l'association devra communiquer ses demandes, par courrier ou email, en précisant l'objet de sa demande, **au moins 1 mois avant** la



manifestation, **au SdS** accompagnées d'une fiche de demande de matériel.

Celui-ci, après validation par un élu, les transmettra aux Services Techniques Municipaux et l'informerá de la faisabilité de sa requête.

Pour la participation à l'une de ses manifestations, la Ville de Mirande offrira annuellement :

- Apéritif : 1 bon par an à hauteur de 30€
- Coupes : 2 par an et par association

DURÉE D'APPLICATION DE LA CHARTE

La durée de validité de la présente Charte est d'une saison sportive, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Le Président étant responsable de l'application de cette Charte, celle-ci est signée à nouveau lors de chaque changement de Président.



LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

En France, de nombreux critères sont utilisés par les Communes afin de répartir équitablement les subventions. La Commission du Sport et des Associations de la Ville de Mirande a retenu les critères suivants pour les associations sportives :

- Nature de l'association
 - Compétition
 - Loisir
- Niveau de compétition
 - International
 - Régional
 - National
 - Départemental
- Nombres de licenciés
 - Investissement au niveau de la Commune de Mirande
 - Organisation de manifestations
 - Présence aux réunions
 - Participation aux évènements organisés par la Ville
- Nombre de jeunes
 - Titres obtenus au cours de la saison

Ces critères sont soumis à coefficients et permettent le calcul de la subvention propre à chaque association.

La Commission du Sport et des Associations est à l'écoute des remarques pouvant faire évoluer cette Charte et ces critères d'attribution.





Nettoyage des gargouilles de l'Église Sainte Marie



Départ en retraite des Religieuses de la Providence



Salon des collectionneurs 2010



Le BCM Champion du Gers



Exposition des élèves mirandais pour fêter l'Europe



Fête de la Musique 2010



Remise des Diplômes d'Honneur aux anciens combattants 1939-1945

Cérémonie du 8 mai en présence des villes jumelles

Championnat national d'UNSS de rugby à XIII



Annie Cordy s'est produite à Mirande



Exposition de Pâques 2010 par le photo club mirandais

Fête de l'Europe, les élèves méritants



Reflexions sur l'endettement des collectivités locales

L'endettement des collectivités locales, que ce soit, les Communes, les Départements ou les Régions, a été dans les années 1990 un thème à la mode, suite à des affaires qui ont défrayé la chronique, et ont été habilement médiatisées. Si cela a sans doute permis que certains gestionnaires soient mis devant la réalité de leur gestion, les Villes ou les Départements concernés existent toujours, ils n'ont pas été judiciairement liquidés, et leurs habitants n'ont pas eu, dans l'immédiat, à rembourser les dettes.

Ce thème est revenu dans l'actualité avec le déficit de l'Etat et la conférence nationale sur les déficits publics.

Cette médiatisation qui diabolise le recours à l'endettement pêle-mêle des entreprises, de l'Etat, des collectivités locales et des particuliers, est perçue par le citoyen comme un témoignage d'incompétence et souvent de mauvaise gestion des dirigeants politiques.

Cette idée reçue, savamment entretenue, masque évidemment une réalité plus complexe et très différente selon que l'endettement est réalisé par l'Etat, les collectivités locales pour leurs services publics, par les Entreprises ou par les particuliers. Quelques rappels nous paraissent s'imposer :

L'ENDETTEMENT POUR UN SERVICE PUBLIC N'EST PAS COMPARABLE A CELUI DES AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES

L'endettement, pour le secteur public, n'est en aucune manière comparable à celui des Entreprises ou des particuliers. En effet les Entreprises ou particuliers peuvent recourir à l'emprunt pour leurs dépenses d'investissement et pour leurs dépenses de fonctionnement et l'emprunt est conditionné à la durée de vie de l'emprunteur.

L'endettement, pour les collectivités locales, est différent car les collectivités locales ne peuvent recourir à l'emprunt que pour financer les dépenses d'investissement et non pour les dépenses de fonctionnement.

L'EMPRUNT NE PEUT SERVIR QU'A FINANCER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour financer leurs investissements, les Services Publics des collectivités locales

disposent de deux ressources principales
I – l'épargne (ou autofinancement)
II – l'emprunt

L'alternative entre l'épargne ou l'emprunt revient à choisir qui paiera entre les contribuables d'aujourd'hui (l'épargne venant du fonctionnement et constituée en partie par l'impôt) ou ceux de demain (l'annuité d'emprunt étant financée en partie par l'impôt).

Ce choix revêt une dimension politique, morale et technique.

Pour financer les équipements des Services Publics dont la durée de vie peut atteindre entre 15 et 30 ans (voirie, stade, bibliothèque...), il est logique de recourir à l'emprunt car :

Moralement, il serait injuste de faire supporter par les seuls contribuables d'aujourd'hui une dépense qui bénéficiera aux générations futures : c'est ainsi que par le remboursement de l'annuité d'emprunt financée en partie par l'impôt, chaque contribuable participera à la dépense d'équipement. S'il n'est plus contribuable (par suite de son départ), ne bénéficiant plus de l'équipement, il ne participera plus. Les contribuables arrivants prendront le relais puisqu'ils bénéficieront à leur tour de l'équipement. Tandis que par l'impôt seuls les contribuables de l'année de réalisation du projet assureront le financement de l'équipement.

Techniquement, l'emprunt permet un lissage du coût sur la durée de l'investissement et évite ainsi des variations brutales de fiscalité qui seraient inévitables en cas de recours à l'autofinancement uniquement.

Ainsi, parce qu'il est nécessaire pour le bien-être de la population toujours plus demandeuse de Services Publics, d'investir de manière récurrente, les collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) sont structurellement emprunteuses, gérant une dette permanente qui, selon les époques (et fonction des projets décidés par leurs dirigeants), croît ou diminue mais qui en tout état de cause n'est pas appelé à s'annuler totalement.

TAUX D'ENDETTEMENT, CRITERE A DISCUTER

Le critère comptable primordial pour les collectivités locales n'est pas leur taux d'endettement (capital restant à rembourser, lequel par contrat, ne

DETTE RECUPERABLE ET DETTE NON RECUPERABLE

Une partie de l'endettement des collectivités locales se justifie par un enrichissement équivalent à l'annuité d'emprunt supporté par la Collectivité. (30% de l'annuité d'emprunt pour Mirande) C'est ce que l'on appelle la dette récupérable.

Le principe comptable (un passif correspond à un actif) permet d'intégrer la valeur marchande du bien financé (plus de recettes d'impôt) ou les revenus générés (loyers) contribuant au remboursement des charges induites de l'annuité d'emprunt.

En effet, il est facilement compréhensible qu'emprunter pour construire une Mairie ou une bibliothèque n'a pas la même valeur que financer des zones d'activités ou la construction de logements ou même l'équipement d'une voie pour rendre des terrains constructibles, source de recettes à venir.

sera jamais demandé en une seule fois par les banques) mais l'annuité d'emprunt c'est à dire le montant de remboursement chaque année, (qui lui, leur sera obligatoirement réclamé tous les ans par les banques).

Tant que cette annuité d'emprunt est tolérable pour les finances communales, le contribuable ne risque aucune majoration majeure de ses impôts.

L'endettement n'est donc pas un mal en soi puisqu'il est nécessaire aux investissements qui enrichissent la collectivité, ce qui serait grave, ce serait une annuité d'emprunt devenant trop élevée qui rendrait une augmentation importante des impôts nécessaire.

Quant à une collectivité qui doit moins ou peu à ses banquiers, elle n'est pas nécessairement mieux gérée qu'une autre. En effet elle peut ne pas avoir effectué de programme d'investissement important et avoir répondu à la demande de ses habitants en se reposant sur des investissements déjà effectués ou sur celui des Communes voisines (manque de solidarité des communes limitrophes). Elle peut avoir aussi des impôts élevés et faire supporter par ses contribuables actuels ses investissements à long terme

(politique moralement et solidairement discutable). Elle peut aussi avoir peu d'investissements et des impôts élevés !! Il ressort de tout ce qui précède que l'analyse réaliste de l'endettement d'une commune ne peut être réalisée que par comparaison entre deux ratios, le ratio taux d'endettement/habitant et le

ratio impôts/habitant. Selon la politique choisie par les dirigeants, l'un sera forcément plus élevé que l'autre.

En pratique comme seul le remboursement de l'annuité de la dette est réellement demandé en remboursement par les banques, la comparaison entre le ratio annuité de

la dette / habitant et le ratio impôts par habitant est donc plus réaliste.

Le tableau ci-contre analyse la moyenne des ratios des 5 dernières années des villes du Gers de + de 3500 habitants.

Il montre que si la Ville de Mirande est en 3^{ème} position pour l'encours de la dette, elle est en dernière position pour les impôts. Ceci illustre le choix d'une politique de financement des investissements structurants par plusieurs générations de contribuables et donc par l'emprunt et non par la majoration des impôts. Il faut remarquer également que pour la ville de Mirande l'annuité de la dette par habitant est quelquefois plus faible que celle d'autres collectivités ayant pourtant un encours de dette inférieur au notre et là Mirande se situe en cinquième position sur huit.

Sources : ministère du budget et des comptes publics
<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RDep.php?dep=032&type=BPS&lettre=M>

	ENCOURS DETTE/habitant	IMPOTS/habitant	ANNUITE DETTE/habitant
MIRANDE	1 473 €	299 €	178 €
AUCH	1 113 €	535 €	161 €
CONDOM	1 368 €	403 €	190 €
EAUZE	1 557 €	775 €	201 €
FLEURANCE	804 €	356 €	180 €
L'ISLE JOURDAIN	2 193 €	399 €	195 €
LECTOURE	867 €	374 €	114 €
VICFEZENSAC	905 €	326 €	121 €
moyenne Gers	1 285 €	433 €	171 €

Taxes d'habitation et taxes foncières 2010

Les quatre impôts locaux sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe professionnelle. La taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti sont les plus connues et celles qui concernent le plus de contribuables. En effet, les propriétaires non occupants payent la taxe sur le foncier bâti, les propriétaires occupants la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation, les locataires uniquement la taxe d'habitation.

Le mode d'imposition consiste à multiplier un chiffre nommé « base nette d'imposition » par un taux fixé par la Commune.

La base nette d'imposition est égale à la valeur locative théorique de votre logement. **Celle-ci est établie par l'Etat et uniquement par lui, la commune n'intervenant en aucune façon dans sa fixation.** Elle est censée correspondre au prix moyen de location que peut attendre un propriétaire d'un local donné, compte tenu du marché locatif de la Commune, de son quartier, de sa situation, de la superficie réelle du logement, de son équipement, de son état d'entretien et de son environnement.

A Mirande, les taux votés par le Conseil Municipal pour l'année 2010, s'établissent à 11,65 % pour la taxe d'habitation et à 35,98 % pour la taxe foncière sur le bâti soit en moyenne 1,2 % d'augmentation par rapport à l'année 2009.

Ainsi, un contribuable locataire paiera à MIRANDE, sur la base d'une valeur locative nette de 1 000 €, une taxe d'habitation de 116,50 €.

Un contribuable propriétaire occupant paiera à MIRANDE, sur la base d'une valeur locative nette de 1 000 € pour la taxe d'habitation et de 500 € pour la taxe sur le foncier bâti, une cotisation de 296,40 €. Un contribuable propriétaire paiera à MIRANDE sur la base d'une valeur locative nette de 500 € une cotisation de 179,90 €. Sur les autres Communes de plus de 3 500 habitants, le même contribuable paiera : (voir tableau ci-après).

Ces chiffres sont donnés sans aucuns commentaires pour l'information des contribuables Mirandais qui en tireront leurs propres conclusions quant à la fiscalité de notre commune.

Sources des taux : services financiers des
www.communes

TAXE D'HABITATION SUR LA BASE D'UNE VALEUR LOCATIVE NETTE DE 1000 € ET TAXE FONCIÈRE SUR LA BASE D'UNE VALEUR LOCATIVE NETTE DE 500 €					
VILLE	Taxe Habitation		Taxe foncière		
	TAUX	Cotisation Locataire	TAUX	Cotisation Propriétaire	Cotisation Propriétaire Occupant
AUCH	17,22%	172,20 €	43,64%	218,20 €	390,40 €
CONDOM	15,60%	156,00 €	32,56%	162,80 €	318,80 €
EAUZE	13,44%	134,40 €	34,11%	170,55 €	304,95 €
FLEURANCE	12,86%	128,60 €	30,38%	151,90 €	280,50 €
LECTOURE	16,07%	160,70 €	32,35%	161,75 €	322,45 €
L'ISLE JOURDAIN	17,16%	171,60 €	39,44%	197,20 €	368,80 €
VIC-FEZENSAC	13,17%	131,70 €	31,07%	155,35 €	287,05 €
MIRANDE	11,65%	116,50 €	35,98%	179,90 €	296,40 €
Moyenne Gers	14,65	146,50 €	34,94	175,32 €	321,82 €
National	14,97%	149,70 €	19,32%	96,60 €	246,30 €

Déchets verts

Le printemps, comme chacun le sait, est la saison la plus productive de déchets verts. Quel jardinier ne tond pas sa pelouse, ne taille pas ses arbres ou sa haie, en cette période d'éveil de la nature ! Afin de faciliter la vie de toutes ces mains vertes, la Mairie de MIRANDE, dans le cadre de son programme d'aménagement et de développement durables, met à la disposition des foyers intéressés, depuis maintenant cinq ans, un service de collecte et de transport de ces résidus verts à la déchetterie.

CE SERVICE SE LIMITE AU TRANSPORT ET AU DÉPÔT EN DÉCHETTERIE DES DÉCHETS VERTS

Pour bénéficier de ce service, qui, nous le rappelons, n'est pas un service obligatoire pour la mairie, rien de plus facile. Il vous suffit de contacter les services municipaux au **05 62 66 52 87** pour demander « un service déchets verts ». Un contrat valable pour une durée minimale d'un an vous sera alors transmis.

Dès le retour de ce contrat signé, un container spécifique aux déchets verts (voir encadré ci-contre) vous sera livré par les Services Techniques Municipaux, et vos déchets verts seront automatiquement pris en charge dans la tournée de collecte.

Le service fonctionne tous les mardis, et cela durant toute l'année. Il est demandé, pour cette collecte, de sortir le container le lundi soir et de le rentrer

juste après la collecte, pour des raisons d'esthétique et de sécurité (prise au vent).

UN CONTAINER SPECIFIQUE POUR LES DÉCHETS VERTS

Le container est spécifiquement dédié aux déchets verts (OPTIBAC spécifique au bio déchets) et ne doit en aucun cas servir au stockage d'autres résidus. De par sa conception, le Système OPTIBAC® en PEHD, diffuse un principe actif IRGAGUARD® capable de bloquer le développement des microorganismes pendant toute la durée de stockage des déchets dans le conteneur. Ceci empêche la formation de moisissures et odeurs et permet de stocker pendant une semaine les détritiques sans apparition du phénomène de décomposition.

QUELS DÉCHETS PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS ?

Tous les déchets végétaux (taille, tonte, feuilles, déchets de jardin...) sont admis. Une étiquette sur le container (voir ci-dessous) vous le rappelle. Ils doivent être obligatoirement mis dans les containers pour l'enlèvement. Pas de sac plastique, pas de papier, pas de fagot ficelé. Ils ne doivent pas comporter de déchets nuisibles au compostage (terre, plastique, cailloux, ferraille...).

UN TARIF AU JUSTE COUT DU SERVICE

Chaque année, vous recevrez un appel à cotisation pour ce service, soit actuellement 57,50 €.

Le tarif demandé résulte de l'addition des frais généraux de fonctionnement du Service (personnel de collecte, véhicule, carburant, entretien, location du container.) et des tarifs de dépôt en déchetterie des déchets verts.

Si les frais généraux de fonctionnement ont varié de manière raisonnable (+ 4,54 % sur les 3 dernières années), il n'en va pas de même des tarifs de dépôt en déchetterie facturés à la Commune par le Syndicat départemental de collecte, TRIGONE. En effet celui-ci a augmenté ses tarifs de 266 % de 2009 à 2010, passant de 3.58 € le m³ à 13.16 € le m³.

Notons toutefois une inadéquation des tarifs par TRIGONE puisque quand c'est un particulier qui transporte lui-même ses déchets verts en déchetterie, quel qu'en soit le volume, le dépôt est gratuit, mais quand la Mairie achemine les déchets verts des particuliers, le service devient payant alors qu'il s'agit toujours des mêmes déchets.

Comme la collecte des déchets verts sur la commune de Mirande n'est pas un service obligatoire que la municipalité doit fournir à ses administrés, le tarif demandé à l'utilisateur doit couvrir strictement le fonctionnement. Il serait en effet injuste de faire supporter à tous les contribuables un service utilisé par quelques uns pour les raisons suivantes :

- certains contribuables ne produisent pas de déchet vert (pas de jardin)
- certains contribuables n'utilisent pas ce service (compostage individuel ou transport direct à la déchetterie)
- certains utilisateurs de ce service ne sont pas contribuables.

Il sera donc nécessaire d'augmenter le prix à payer pour les utilisateurs ce qui risque de le rendre dissuasif. Aussi, une réflexion est en cours pour le maintien ou l'abandon de ce service compte tenu des nouveaux tarifs imposés par Trigone.



MAIRIE DE MIRANDE
SERVICE PROPRETE

CONTAINER N°
ADRESSE DU DÉPÔT :

UN GESTE UTILE POUR UN CADRE DE VIE AGREABLE !

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE OPTIBAC :

	RESIDUS DE TONTE		RESIDUS DE POTAGER
	FEUILLAGE ET FLEURS FANÉES		BRANCHAGES ET TAILLE DE HAIE, A LA DIMENSION DU CONTAINER

NE PAS METTRE DE MATIERES PLASTIQUES DANS CE BAC

BAC A SORTIR, SI BESOIN EST, LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE ET AU PLUS TARD LE JOUR DE COLLECTE AVANT 7 H 30

LES AUTRES CATEGORIES DE DECHETS SONT A DEPOSER A LA DECHETTERIE DE SAINT MARTIN

Un fleurissement durable

Les Espaces verts relèvent le défi : maintenir un fleurissement de qualité, avec un budget et des effectifs stables, mais un accroissement des surfaces à entretenir.

Le budget est stable, les services Espaces Verts privilégient de plus en plus l'utilisation des vivaces et ont optimisé la remise en route de la serre municipale. Durant l'hiver, mille cinq cents plants ont ainsi été réalisés dans la serre municipale dont cinq cents géraniums, bégonias, œillets d'inde et diverses boutures.

Pour la deuxième année consécutive, ils ont confectionné en interne l'intégralité des jardinières de la ville ; outre une économie budgétaire substantielle, cette solution leur permet de maîtriser au mieux le choix du terreau et des engrais, désormais organiques.

Cette année encore, une attention particulière est portée au travail des volumes et à l'harmonie des couleurs dans les massifs.

LA RÉNOVATION DU PARC DE LA MAIRIE SE POURSUIT.

Après la fontaine et les massifs en partie haute en 2009, c'est au tour du parc d'agrément de faire peau neuve. Après avoir installé un nouveau système d'arrosage automatique, les services ont réimplanté la pelouse et les Pépinières d'Emballage ont mis en place deux chênes verts pyramidaux. Le parc pourra ainsi être arrosé de façon raisonnée, sans excédent d'eau synonyme de gaspillage et aux heures où l'eau s'évapore le moins vite. Le mobilier urbain n'a pas été oublié : les bancs ont été

repeints, des jeux pour enfants remplacés et quatre nouvelles poubelles installées.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

En 2009, au niveau départemental, Mirande a obtenu le prix de la meilleure intégration du Développement durable dans les



massifs. Ce concours récompense les efforts de la Commune et du personnel des Espaces verts en matière de fleurissement et tout particulièrement en matière d'économie des ressources en eau grâce à l'arrosage automatique, au paillage des massifs et à l'abandon des engrais chimiques au profit d'engrais organiques plus respectueux de l'environnement.

Le concours communal des maisons fleuries associe aussi les habitants à cet effort. Organisé par la ville de Mirande et l'Office de tourisme, il aura lieu fin juin.

(Office de Tourisme, 13 rue de l'évêché, tél 05 62 66 68 10)

A l'intention des personnes participantes, l'Office du Tourisme vous rappelle ces quelques recommandations :

- la notation du jury privilégie la qualité par rapport à la notion de quantité; qualité des fleurs, des massifs, leur diversité, élégance, originalité et harmonie .
- L'aménagement en pleine terre est à privilégier.
- pour les aménagements hors sol, les récipients devront être discrets, habillés par la végétation.
- importance également du fleurissement arbustif et de l'entretien des arbres.
- Les actions éco-environnementales sont également prises en compte.

Le travail réalisé par la Commune pour l'amélioration du cadre de vie doit être parfaitement respecté par les habitants.

Les services de la commune déplorent encore trop de dégradations, ou de vols au niveau des plantations. Mais au delà, les Mirandais doivent être vraiment acteurs de leur environnement, entre ceux qui jardinent, ceux qui fleurissent, ceux qui repeignent, ceux qui nettoient, ceux qui trient, c'est une ville entière qui prend conscience qu'elle dispose d'un cadre de vie agréable et qui participe à son entretien et à son embellissement.

Lutte biologique : une solution alternative aux pesticides

Les services Espaces Verts s'attaquent au traitement des platanes de la commune. Les platanes de Mirande, comme tous les platanes du Sud de l'Europe abritent depuis 1974 d'importantes colonies de tigres du platane. Rien à voir avec un quelconque fauve, il s'agit d'un insecte (*Corythucha ciliata*) qui pond ses œufs en automne sous l'écorce de l'arbre et dont les larves grignotent l'arbre et l'affaiblissent. L'écorce s'effrite, les feuilles tombent avant l'automne et parfois même au mois d'août.

Face à ces attaques, deux solutions :

Utilisation de pesticides dans le cadre d'un traitement chimique
Utilisation d'un autre insecte dans le cadre d'un traitement biologique plus respectueux de l'environnement .

Les services Espaces Verts ont choisi la lutte biologique. Le traitement choisi a un nom : chrysopes, la chrysope contre le tigre. La chrysope, petit insecte de 15 mm, sans danger pour l'homme, se nourrit des principaux ravageurs de nos jardins. Leurs larves sont de redoutables prédateurs qui consomment tigres du platane, pucerons, jeunes chenilles, aleurodes, acariens ou autres cochenilles.

A titre expérimental, deux bandelettes d'une trentaine d'œufs de chrysopes ont été déposées sur chaque arbre (une cinquantaine de platanes au total). Les jeunes larves (à peine 1 mm) se déplacent dès la sortie de l'œuf à la recherche de nourriture. Durant le cycle larvaire (environ un mois) chaque larve dévore jusqu'à 60 pucerons par jour. La Chrysope est active d'Avril à Septembre, se nourrissant du pollen et du nectar des fleurs. Une femelle peut pondre plusieurs centaines d'œufs avec deux à quatre générations par an.

Naturellement, les chrysopes adultes, passent l'hiver dans la nature sans porter préjudice aux arbres.

En fin de traitement, un bilan permettra de dire si le mal est éradiqué et peut être de saluer le travail des chrysopes.

Travaux des sanitaires Place Adrien PEREZ

La Mairie de Mirande vient de réaliser la rénovation des WC place Adrien PEREZ.

En lieu et place de cet équipement insalubre, une cabine autonome en inox et en aluminium a été installée.

Ces nouvelles toilettes autonettoyantes répondent aux normes d'hygiène pour les utilisateurs.

De même, le bâtiment a été entièrement rénové avec des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût de l'opération s'élève à 28943.20€ TTC pour la cellule et de 5097.33€ TTC pour la rénovation du bâtiment.



AVANT



APRÈS

Développement et aménagement durables du quartier d'En Canteperdrix

Le quartier d'En Canteperdrix constitue une vaste zone destinée à la construction à usage d'habitation.

Proche du centre-ville, d'un pôle commercial et des services constitués par une surface commerciale et d'une zone médicale (médecins, pharmacies, laboratoire d'analyses médicales, kinésithérapeute, clinique vétérinaire), son développement à long terme fait partie du Projet d'Aménagement de Développement et Durables de la Ville de MIRANDE, visant à créer des quartiers organisés et bien intégrés à l'agglomération. Son développement a débuté dans les années 1980 par la construction de la Résidence d'En Canteperdrix et s'est poursuivi en 2008, sous forme d'habitat groupé par la Résidence du Grand Meaulnes.

Cette première partie de constructions groupées étant terminée, la seconde à vocation de logements pavillonnaires, est en cours de réalisation.

Répondant parfaitement aux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Ville de MIRANDE, cet aménagement vise à conforter le caractère du site en favorisant un développement cohérent et préalablement défini dans ses grandes lignes.

Autre priorité de cet aménagement : préserver les éléments naturels et caractéristiques existants (alignements plantés, chênes...). Cette préoccupation est essentielle, car elle est étroitement liée aux soucis de la Municipalité de maintenir et développer un cadre de vie qui maintient ces éléments forts,

naturels et de qualité.

Egalement prioritaire, dans l'Aménagement et le Développement Durables de tout quartier (et celui d'En Canteperdrix ne saurait être une exception) : la prise en compte d'équipements, d'infrastructures et de superstructures déjà existants et nécessaires à créer dont la réalisation est de nature à solliciter parfois lourdement les finances communales. Si les équipements de superstructures (écoles, terrains de sports, station d'épuration...) sont suffisants pour recevoir les habitations envisagées, il n'en va pas de même pour les équipements d'infrastructures de proximité propres à la zone et destinés à rendre constructibles des terrains qui actuellement ne le sont pas.

La participation des propriétaires aux frais d'équipement de leurs terrains, leur permettant de vendre ces derniers au prix d'un terrain à bâtir, sera légalement demandée conformément à la réglementation régissant la procédure voirie et réseaux (P.V.R.).

C'est donc en favorisant la création de formes d'habitations diversifiées et harmonieuses que la Municipalité entend poursuivre son projet d'aménagement et de développement durables dans ce quartier.

Après l'équipement du Lotissement « les Hauts de Canteperdrix » dont un seul lot reste à vendre, l'aménagement de la voie depuis la Résidence du Grand Meaulnes jusqu'à la limite Ouest de la Commune sera réalisé cette année. D'un coût avoisinant les 380 000 €, cet aménagement permettra, après remboursement par les propriétaires de terrains nus désirant construire, de la quote-part des équipements, de rendre leurs terrains constructibles et de réaliser leurs projets.

Il est certain que ces travaux d'une durée de trois mois (hors intempéries) comprenant la voirie, la gestion des eaux pluviales, la création d'un cheminement piétons, la mise en place d'équipements de sécurité et d'éclairage public, vont perturber momentanément la vie des habitants de ce quartier. Nous leur demandons de bien vouloir nous excuser sachant qu'ils comprendront l'intérêt de ces travaux pour leur cadre de vie futur.



Suivra l'aménagement de la deuxième tranche routière, conditionnée au projet de construction des propriétaires riverains. Cette deuxième tranche consistera dans l'aménagement équivalent d'une voie de l'ancien Chemin de Raphaël qui aboutira Rue de Korntal

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

CCAS L'aide à domicile

Le rôle de l'aide à domicile consiste à faciliter l'accomplissement de tâches difficiles aux personnes âgées malades. C'est donc un rôle de suppléance c'est à dire qu'en aidant la personne âgée à combler ses manques ou ses déficits, elle lui permet de rester indépendante dans la réalisation de ses besoins.

La vocation de l'aide ménagère a pris un virage totalement différent depuis la mise en place d'un programme de formation valorisant leur rôle auprès des adhérents.

La volonté de cette nouvelle orientation professionnelle garantit un service toujours plus pointu.

Au cours de ces dernières années nos aides à domicile ont suivi diverses formations:

PRISE EN CHARGE DES SOINS D'HYGIÈNE : aide à la toilette, préparation et suivi alimentaire, aide aux transferts, aide aux tâches ménagères.

LA RELATION D'AIDE : pour mieux interpréter les besoins des personnes aidées, et développer une meilleure écoute.

LES SOINS PALLIATIFS : étant confrontées de plus en plus souvent aux problèmes de fin de vie à domicile, elles ont participé fortement à l'application de ce programme.

Aider est un geste naturel. Entrer en relation avec les personnes âgées est une démarche exigeante mais aussi gratifiante, la satisfaction d'être source de bien être pour une

personne âgée. Ceci est le leitmotiv du Centre Communal d'Action Sociale. **Contact du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h au : 05.62.66.86.41 ou 47**

Logements Insalubres

CAMPAGNE DE REPERAGE LANCEE PAR LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (D.R.A.S.S.)

Afin de contribuer à l'amélioration de l'habitat ancien locatif, et d'inciter les propriétaires à la location de logements décents, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales a lancé depuis Novembre 2009 une campagne de repérage concernant les logements loués susceptibles de présenter des signes d'insalubrité : humidité, moisissures, installations hors normes...

D'initiative exclusivement régionale, la Direction Régionale a mandaté le Cabinet privé URBANIS, 31 Allée Maurice Sarraut 31300 TOULOUSE (05 62 21 46 60), pour se rapprocher des locataires afin de réaliser une visite de logements et d'en évaluer l'état.

Pour connaître les jours de passage du représentant du Cabinet URBANIS, vous pouvez vous adresser au Service de la Mairie auprès de Myriem CHAUTARD 05 62 66 86 99.

Groupe Opposition

La Culture pour toutes et tous

Notre abstention sur le vote du budget 2010 de la Régie culturelle de la ville de Mirande est dans la continuité de notre opposition à l'achat trop onéreux des locaux de la future médiathèque (ex-Colisée). Contrairement aux propos déformants qui nous ont été renvoyés en conseil municipal, il va de soi que nous sommes loin d'être «contre la culture».

Il est dommage que la culture à Mirande ne semble se cantonner principalement qu'à une tranche d'âge, en raison du type de spectacles proposés. Ne pouvons-nous offrir aux jeunes et aux familles que du festif ? Ne pouvons-nous pas participer à une éducation culturelle de notre jeunesse ?

Notre ambition pour Mirande est une politique culturelle pour tous (jeunes et moins jeunes) qui facilite l'accès à l'art et à la culture, qui soutienne la création et l'apprentissage plastique, théâtral, musical ..., adaptée à la taille et aux moyens de notre ville.

Pour nous contacter et nous faire part de vos propositions pour les Mirandais :

www.mirande.pourtoutesetpourtous.foirail.com/

Groupe Majorité

«Calomnier, calomnier il en restera toujours quelque chose»

est un dicton malheureusement toujours d'actualité. C'est de bonne guerre, lorsqu'on est dans l'opposition de grossir le trait en parlant de la gestion de la majorité en place qui « puisque je vous le dis », ne peut être que mauvaise, dispendieuse, voire suspecte de magouille ou de favoritisme.

Il devenait nécessaire d'éclairer les Mirandais sur les impôts qui leur sont demandés et d'étalonner la prétendue pharaonique dette communale en comparant la situation de Mirande à celle des autres communes du Gers de population égale ou supérieure. A la lecture des résultats il est agréable de relire un autre dicton lui aussi toujours bien vivant : « tu vois la paille dans l'œil du voisin et tu ne vois pas la Poutre dans le tien ».

Et de rappeler que la dette de la commune de Mirande entre 2000 et 2009, c'est la rénovation et l'entretien des bâtiments publics, (halle, gendarmerie, écoles ..), c'est la réfection et l'extension de la voirie, c'est la réalisation du stade de Football, c'est l'achat de matériel pour les services techniques, c'est l'achat de réserves foncières, la construction de lotissements.

Il appartient maintenant à ceux qui contestent l'emprunt pour ces investissements de dire ce qu'ils n'auraient pas réalisé s'ils avaient été aux commandes. La Halle? le Foot? la Voirie?

Il leur appartient aussi de révéler aux Mirandais puisqu'il faut selon eux la réduire, cette si monstrueuse dette, s'ils choisiraient pour ce faire la diminution des investissements c'est à dire l'immobilisme ou l'augmentation des impôts, c'est à dire la facilité.

Nous ne désespérons pas de bénéficier, un jour, des propositions constructives de la part de notre opposition mais il faut reconnaître que celles ci se font attendre.

ETAT CIVIL

Mariages

13.3.2010

BOURON Myriam/ PERON William

22.05.2010

PLANTÉ Sophie/ BERGERON Julien

Naissances

25.11.2009

LEBRUN Raphaël

26.11.2009

PEREIRA Angéla

14.12.2009

LARAN Alix

17.12.2009

ANDREU Quentin

29.12.2009

DARAN Jade

20.01.2010

FERNANDEZ Lorenzo

25.01.2010

RENARD Timéo

26.01.2010

COSTE Marianne

11.02.2010

VERGNAUD Mellina

15.02.2010

OSINSKI Talia

21.02.2010

BUJALSKI Chiarra

25.02.2010

SARRAN Gabin

26.02.2010

CAZENEUVE Alexia

06.04.2010

GOUZENNE Mahé

12.04.2010

LAMY Charlotte

13.04.2010

MINUZZO Julia

03.05.2010

SUBERBIE Emmy

Décès

21 11 2009

MESQUITA MAGALHÃES

NUNES Paulo

22 11 2009

LAFFONTAN José

30 11 2009

JANIN Viviane

16 12 2009

ABEILLE Roger

25 12 2009

DANTON Eloi

27 12 2009

LABURGUIERE

Vve DUPUY Paulette

29 12 2009

SANSOT Bertrand

02 01 2010

GALLAND René

02 01 2010

PIETTE Jean-Pierre

06 01 2010

DESBROSSES

Vve GOSSET Reine

13 01 2010

MAGNI Vve PUJOS Renée

16 01 2010

MARCADIER Claude

18 01 2010

DUPUY Gérard

09 02 2010

BOUZIGUES

Vve POURQUET Eloïse

10 02 2010

CIZOS Germaine

12 02 2010

BOUX Vve

LASSERRE Marie-Louise

16 02 2010

FOSSAT

Epe BLONDIN Hélène

18 02 2010

MIRETE Victor

18 02 2010

LASSERRE Henry

02 03 2010

MICHEL

Vve SOUBIRAN Irène

07 03 2010

FAURIES Gaston

08 03 2010

SAMPAIO Serge

09 03 2010

REPONTI Arthur

31 03 2010

CORMARIE

Vve GILLES Simone

03 04 2010

DOLOREY Vve

BELLOCQ Marguerite

25 04 2010

BARRES

Vve CHAMBERT Jeanne

02 05 2010

ADER Vve CIBRAY Jeanne

05 05 2010

LASCOMBES Vve

THARAN Marie-Thérèse

08 05 2010

PHIQUEPAL

d'ARUSMONT Jean

14 05 2010

BAGNERIS

Vve LARTIGUE Suzanne

Lycée Agricole, 40 ans!

Le maire fut ravi de fêter le 28 mai en présence de M. Henri Nallet, ancien ministre de l'Agriculture (1985 à 1990) et Président de l'Observatoire National de

l'Enseignement Agricole, la 40^{ème} année de fonctionnement du Lycée Professionnel Agricole de Mirande (LPA). Un établissement dynamique qui se distinguait il y a encore quelques semaines avec ses élèves, Amandine Morey et Mathieu Troude, médaillés d'or au concours des meilleurs apprentis de France.

Ouvert le 13 octobre 1969, l'Établissement fut inauguré le 8 juin 1972 par une autre personnalité politique M. Bernard Pons, secrétaire d'État à l'Agriculture dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, en présence du Maire, André Beaudran.

Il ne fallut pas moins de 10 ans de construction pour que l'ensemble des bâtiments soient réalisés. C'est en effet en 1962 que le site de Mirande fut retenu par le programme d'implantation de collège agricole pour le Gers.

La municipalité avait devancé, par l'achat d'un terrain, les décisions officielles. M. Gouzenne, maire-adjoint, avait été l'instigateur de la création d'une école d'agriculture d'hiver. Toutes les conditions étaient réunies pour réaliser ce projet, depuis si longtemps souhaité par les responsables de la Région, à savoir implanter au cœur de l'Astarac rural un collège agricole. Si l'Etat prenait à sa charge les frais de construction et d'aménagement, la ville devait lui céder une exploitation de 30 à 40 hectares. Ce fut chose faite à quelques 1,5km du bourg, la propriété Ané à Valentès de 42 ha avait été acquise pour 200 000F par la ville. C'est la Municipalité, qui ensuite fit construire la station de monte des haras et un logement pour palefrenier à proximité.

Pour sa première année, les effectifs étaient de 80 garçons. 80 % étaient des fils d'agriculteurs, 80 % étaient des Gersois. En 2010, 320 élèves y sont inscrits dont plus de 250 internes; les fils d'agriculteurs ne représentent plus que 20 % et les garçons que 45 %; la première fille est arrivée en septembre 1976. En raison des nouvelles options le recrutement est devenu national et les Gersois sont en minorité.

Durant ces quarante années, l'établissement n'a pas cessé d'évoluer. L'enseignement concentré sur l'agriculture et l'élevage bovin et porcin s'est ouvert au machinisme en



Challenge National des sections sportives de sauts d'obstacles des lycées agricoles.

1979, à l'aviiculture en 1982 puis à l'équitation en 1994 avec, par la suite, des sections annexes de maréchal-ferrant et de sellier-harnacheur. La formation, au début jusqu'au BEP, s'est étendue jusqu'au BTA en 1986 puis au bac pro en 1991. La structure juridique de l'établissement s'est aussi transformée. Le collège agricole masculin de 1969 est devenu un lycée d'enseignement professionnel agricole (LEPA) puis un lycée professionnel agricole (LPA) qui fait désormais partie d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA). Ce dernier regroupe 5 centres constitutifs (les LPA de Mirande et Riscle, leurs exploitations agricoles et le centre de formation et de promotion professionnelle du Gers (CFPPA). Chacun de ces centres a un directeur. Le proviseur du LPA de Mirande, Pascal Laborde, est aussi le directeur de l'EPLFPA. Concernant les bâtiments, ils ont évolué au fur et à mesure des ouvertures de nouvelles formations. C'est La région Midi-Pyrénées qui en a la charge. Véritable outil de la vie de notre cité il en est aussi l'acteur.

Outre le fait d'avoir confirmé la vocation très marquée de Mirande pour l'aviiculture avec sa production de canards gras et de poulets « élevés en pleins air, élevés en plein Gers », ce Lycée est bien gascon. Il se démarque dans son attachement à sauver des animaux de races locale.

Ce fut le cas pour La Mirandaise en 1997, l'établissement ayant reconstitué un troupeau-pilote, puis le porc noir en 2006. C'est d'autant plus valorisant qu'un de ses produits du nom de Basil lui a valu, cette année une distinction au salon national de l'agriculture.

La filière équine, dont l'initiateur fut Jean-Pierre Brunhes, proviseur de l'Établissement de 1991 à 2000, mérite une attention particulière puisqu'elle donna un essor supplémentaire au Lycée avec le concours de sauts d'obstacle. Cette année le challenge national des sections sportives de saut d'obstacles des lycées agricoles s'est déroulé du mercredi 5 au vendredi 7 mai, au Centre équestre de l'Astarac à Saint-Martin.

Le LPA mirandais est aujourd'hui sur le podium national des établissements de sa catégorie.

Calendrier des marchés mirandais

Samedi 19 Septembre EXPO SECURITE ROUTIERE ET FETE DU PATRIMOINE

Samedi 02 Octobre 2^{ème} SALON DU CHAMPIGNON Avec la Société Mycologique de Gascogne

Samedi 23 Octobre Marché Découverte

Samedi 30 Octobre **Dimanche 31 Octobre** 2^{ème} SALON DU BIEN ETRE

Samedi 07 Novembre 2^{ème} SALON DES ARTISANS MIRANDAIS avec l'UDEM

Vendredi 19 Novembre **Samedi 20 Novembre** 3^{ème} SALON DU PATCHWORK Avec Passions créatives Mirandaises

Association de Tir de l'Astarac

Le 20 mai dernier, l'Association de Tir de l'Astarac fêtait ses 42 ans d'existence. Cette association Mirandaise, grâce à l'investissement de ses Présidents successifs compte aujourd'hui 35 adhérents, dont certains compétiteurs de très haut niveau, regroupés autour d'une passion commune : Le ball-trap.

Mais quelle est cette discipline?

Le ball-trap ou balltrap, autrefois appelé «tir aux pigeons d'argile», est un exercice d'adresse, d'entraînement à la chasse ou pratiqué comme activité sportive, consistant à abattre au fusil des plateaux de terre cuite projetés en l'air.

Outre l'excellent exercice visuel que sa pratique exige, il demande beaucoup de concentration ainsi qu'une grande maîtrise de soi. Le port de protections auditives et visuelles est vivement conseillé.

C'est un sport mixte regroupant plusieurs disciplines.

Il y a des disciplines non olympiques qui sont gérées par la Fédération Française de Ball Trap (FFBT) comme la Fosse Universelle (FU), le Parcours de Chasse (PC), le Compak Sporting (CS) et la Fosse Euro (DTL). Les disciplines olympiques sont quant à elles gérées par la Fédération française de tir (FFT) comme la fosse olympique (FO), le double trap (DT), et le skeet olympique (SO).

L'arme utilisée en ball-trap est le fusil de chasse à canons basculants à 2 coups en calibre 12, avec munitions à grenaille. Les plateaux doivent avoir un diamètre de 11cm, une hauteur



de 25 à 28,5mm et un poids compris entre 100 et 110g.

La pratique du ball-trap s'effectue sur un site spécialement aménagé. Par exemple, la Fosse Universelle comporte 5 appareils de lancement qui sont placés dans une excavation munie d'un toit fixe ou articulé. Les 5 appareils sont disposés en ligne droite sur des supports scellés, rigoureusement alignés et parfaitement de niveau, ils sont numérotés de gauche à droite, de 1 à 5.

Chaque compétiteur doit tirer un nombre de pigeons prédéterminé (75 à 150 selon les compétitions) en séries de 20 ou 25.

Si le Ball-trap vous intéresse veuillez vous renseigner auprès de Monsieur Christian DEVEZE, Président de L'Association de Tir de l'Astarac à christian.deveze@internet.com ou assister à l'un de nos prochains concours en 100 plateaux en fosse universelle de Mirande les : **11 juillet, 15 août et 4 septembre 2010.**

Le Judo Club Mirandais



L'existence de ce club est une bonne opportunité proposée aux mirandais de découvrir et de pratiquer sur place un sport formidable.

Tout le monde peut faire du judo dès l'âge de 4 ans avec l'éveil judo, jusqu'à un âge respectable chacun selon son rythme. Pour les plus jeunes, c'est une excellente formation dans un contexte ludique. Pour tous, c'est une pratique sportive très complète avec son lot de plaisir et d'émotions fortes.

A Mirande, y compris la section gymnastique animée avec dévouement et gentillesse par Nicole Mailles, le nombre de

licenciés est actuellement de l'ordre de 70 personnes. L'enseignement assuré par Stéphane Delestre, professeur de judo, ceinture noire 4^{ème} dan, y est de qualité. Les jeunes et les moins jeunes, participent régulièrement aux tournois et compétitions régionales, souvent avec succès. Et il ne se passe pas une année sans que un ou deux judokas n'obtiennent cette fameuse ceinture noire. Le tout dans une bonne ambiance et avec convivialité.

Le Judo Club Mirandais a déjà une longue et riche histoire. Et prochainement, le samedi 9 octobre 2010 à la salle André Beaudran, sera célébré son quarantième anniversaire.

Ce sera l'occasion pour tous d'assister à de belles démonstrations dans une atmosphère festive. Retenez la date et ne manquez pas cela.

Si vous êtes tenté(e)s par ce sport, n'hésitez pas à venir au club vous renseigner, à assister à des cours, à participer sur le «tatami» à quelques séances.

Vous serez les bienvenus(e)s .

Et vous verrez, le judo c'est super! **05.62.66.64.96**

Pêche

L'association de pêche de Mirande est née en 1942,

La Fraternelle compte 650 adhérents environ dont plus de 100 enfants de moins de 12 ans.

Chaque année l'association organise deux concours de pêche, qui ont lieu l'un au mois de Mai et l'autre traditionnellement le 14 Juillet.

La Fraternelle déverse chaque année plusieurs milliers de truites, dans les 140 kilomètres de cours d'eau dont elle a la charge. Mais aussi des tanches, gardons et autres carnassiers afin de satisfaire ces fidèles adhérents.

En cette année 2010 un parcours de pêche à la truite arc en ciel à été mis en place sur un lac privé, vu le succès de cette initiative, il sera donc reconduit l'année prochaine.

Une école de pêche est ouverte pendant les vacances scolaires, l'initiation à divers modes de pêche, y est enseignée par des bénévoles passionnés ainsi qu'un guide de pêche diplômé et reconnu par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Pour des renseignements complémentaires le site internet:

<http://la-fraternelle.kazeo.com/>



CULTURE

Jeudis vacances

Créés en 1997, suite à une proposition de Pierre BEAUDRAN, le Maire, les Jeudis Vacances étaient destinés à animer MIRANDE à mi-semaine en période estivale afin de distraire habitants, touristes et campeurs, jeunes et moins jeunes. L'Office de Tourisme fut dès le départ, chargé de programmer le calendrier grâce au budget alloué par la Mairie : une soirée par semaine, un jeudi, en Juillet et en Août, hors festival de country music ou fêtes du 15 Août soit environ 8 jeudis selon les étés.

La programmation avait déjà pour objectif d'alterner les genres pour divertir le plus grand nombre : musique, folklore local, animations pour les enfants... Plus tard se sont ajoutées soirées contes, découvertes nature ou patrimoine, etc...

Mais il restait aussi capital de permettre aux touristes de découvrir les richesses de la vie locale en mettant à contribution



les associations de la région pouvant faire partager un savoir faire dans les domaines les plus divers (musique, danse, connaissances...).

Aujourd'hui, les Jeudis Vacances connaissent un succès régulier. Les spectateurs ont plaisir à changer de cadre selon les animations proposées. Quel bonheur de profiter d'un bon concert de jazz, un soir d'été, assis au pied de la fontaine des jardins de la Mairie pendant que les enfants jouent juste à côté, en toute sécurité ! Ou de partager quelques pas de danse avec les sympathiques membres de Lous Mirandès! Les Jeudis Vacances ne sont pas seulement des animations mais plutôt de délicieux moments d'échanges entre public et artistes mais aussi entre spectateurs.

Rendez - vous

DATE	ANIMATION	HORAIRE	LIEU
8 Juillet	Concert jazz par «Azurro»	21h	Place d'Astarac
22 Juillet	Concert par «Lomagn Combo Jazz»	21h	Place d'Astarac
29 Juillet	Diaporama par le CPIE Gersois	21h	Halle
5 Août	Animation pour les enfants	21h	Place d'Astarac
12 Août	Folklore avec «LousMirandès»	21h	Place d'Astarac
19 Août	Concert avec Jazzmagnac	21h	Place d'Astarac
26 Août	Théâtre du Versant «Zigzag»	21h	Halle

CULTURE

Une médiathèque, c'est quoi exactement?

La médiathèque, très souvent associée à une bibliothèque, est un établissement, généralement public, qui conserve et donne accès à différents types de médias.

Le terme de médiathèque a été choisi pour mieux refléter la diversité des œuvres et des ressources collectées et présentées au public, sous forme de cassettes vidéo, de supports numériques : CD audio, DVD vidéo qui viennent compléter les supports classiques des bibliothèques : livres, encyclopédies, revues... La médiathèque offre également à son public des postes informatiques (internet entre autres) permettant toutes sortes de recherches dans tous les domaines.

Les publics de tous âges y trouvent leur centre d'intérêt et les bibliothèques-médiathèques sont au service de toute la population qui peut les fréquenter librement: du jeune enfant à la personne âgée en passant par l'adolescent en quête de connaissances... Des animations et expositions complètent l'offre culturelle assez vaste pour satisfaire tout un chacun.

La bibliothèque-médiathèque, c'est un ensemble de secteurs culturels, éducatifs, sociaux.. C'est un atout important pour une ville et sa population. Mirande en sera bientôt dotée, elle sera située à l'ancien colisée et il paraît utile d'indiquer ci après par un tableau récapitulatif, les sommes engagées pour sa création ainsi que les subventions obtenues.

Définitions:

DGE = Dotation Globale d'Équipement. C'est une participation financière de l'État pour tout investissement d'équipement (ex. stade de foot, Halle, école, médiathèque...).

DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service de l'État)

LEADER = Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale- programme européen destiné aux zones rurales pour des groupements de communes permettant de bénéficier de financement européen (issu du FEDER).

FEDER = Fonds Européen de Développement attribué par la communauté européenne.

BIBLIOTHÈQUE - MÉDIATHÈQUE		
NATURE DES DEPENSES		MONTANT ESTIMATIF HT
ACHAT BATIMENT		234277,08 €
FRAIS NOTARIES		
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		82000,00 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		13312,00 €
EQUIPEMENT MOBILIER (meubles)		66463,00 €
BRANCHEMENT EAU		3000,00 €
BRANCHEMENT ELECTRICITE		1250,00 €
BRANCHEMENT TELEPHONE ET INTERNET standard		120,00 €
MAITRISE D'OEUVRE		11107,00 €
COORDONATEUR DE SECURITE		1860,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE		2700,00 €
PHOTOVOLTAIQUE		45000,00 €
FRAIS DIVERS MAPAD		710,00 €
AMENAGEMENT ACCESSIBILITE		7000,00 €
TOTAL TRAVAUX ET EQUIPEMENT		234 522,00 €
TOTAL TRAVAUX + BATIMENT		468 799,08 €
INTERETS DES EMPRUNTS (batiment)		57 742,20 €
INTERETS DES EMPRUNTS (construction+équipement)		39 891,85 €
TOTAL DEPENSES		566 433,13 €
NATURE DES AIDES		
Collectivités	base	MONTANT
SUBVENTION DGE	234 278,22 €	58 550,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT TRAVAUX	93 107,00 €	17 760,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT INFORMATIQUE	13 312,00 €	2 784,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT PHOTOVOLTAIQUE	35 840,00 €	6 240,00 €
SUBVENTION REGIONALE TRAVAUX	109 037,26 €	16 355,55 €
SUBVENTION REGIONALE PHOTOVOLTAIQUE	45 235,00 €	14 644,45 €
SUBVENTION DRAC TRAVAUX	109 037,26 €	38 162,95 €
SUBVENTION DRAC MOBILIER	66 463,00 €	25 664,08 €
SUBVENTION DRAC INFORMATIQUE	13 312,00 €	3 932,00 €
SUBVENTION DRAC PHOTOVOLTAIQUE	35 840,00 €	15 750,00 €
SUBVENTION LEADER TRAVAUX	109037,26 €	14 945,00 €
SUBVENTION LEADER MOBILIER	66463,00 €	23 262,00 €
TOTAL SUBVENTIONS POUR TRAVAUX		123 857,95 €
TOTAL SUBVENTIONS		238 050,03 €
INVESTISSEMENT NET TRAVAUX		110 664,05 €
INVESTISSEMENT NET TRAVAUX + TERRAIN		230 749,05 €
COUT POUR LA COMMUNE		566 433,13 €
TAUX DE SUBVENTION DU PROGRAMME		41,63%
TAUX DE L'AIDE DE L'ETAT		10,34%
TAUX DE L'AIDE DE LA DRAC		14,32%
TAUX DE L'AIDE DU LEADER		6,75%
TAUX DE L'AIDE DE LA REGION		5,47%
TAUX DE L'AIDE DU DEPARTEMENT		4,73%
TAUX D'INVESTISSEMENT DE LA MAIRIE		58,40%

DEPENSES

AIDES DES COLLECTIVITÉS

Du 13 au 18 juillet
Alison ARNGRIM
 MARRAÎNE DU FESTIVAL



**FESTIVAL DE LA CROIX
 COUNTRY
 MUSIC
 MIRANDE**

18^È ÉDITION

80 CONCERTS SUR 6 JOURS

HUGUES AUFRAY ★ SANSEVERINO
 RICK BROUSSARD ★ MIKE SANCHEZ
 ROGER WALLACE ★ THE REVOLUTIONAIRES
 10 EXCLUSIVITÉS USA - TEXAS

Nellie OLESON
 "La Petite Maison
 dans la Prairie"



250 US Cars - Car Show 16/07 9^e CONCOURS INTERNATIONAL LINE DANCE 4200 Motos - Bike show 17/07 à 15 h

30 Montgolfières - Départs à partir de 12 ans Miss & Miss Junior - Mister Country 18/07 Camions Américains - Truck Show le 17/07

PÉTANQUE Cup - 2 ESPACES "DANSE" - JEUX ENFANTS - 350 STANDS & 20 RESTAURANTS

0892 68 30 32 (0 34€ min/mn)
 32300 MIRANDE www.country-musique.com

1^Ère AQUASCÉNIÉS de Mirande
 Spectacle pyroaquatique

**1^Ère Partie
 Concert
 de Joce**
 + Variété Française
 Années 70-80

**Le 14 Août
 2010
 sur le lac**

**2h de spectacle
 à partir de 22h>00h**



À MIRANDE

LUDINA

Le domaine aqualudique de l'Astarac

Tél : 05.62.66.50.13 www.coeur-dastarac.fr



Cœur d'Astarac
 en Gascogne



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

ETE 2010

JUILLET

Jeudi 8 Juillet : A 21h, place d'Astarac à MIRANDE, Jeudis Vacances. Au programme, concert jazz avec la formation « Azurro ». Animation gratuite.

Dimanche 11 Juillet : Concours Ball Trap en 100 plateaux fosse universelle

Du 13 au 18 Juillet : Festival de Country Music de MIRANDE.

mardi 13 The Revolutionaires (Rock'n'roll-UK) au Stade

mercredi 14 Rick Broussard (Rockabilly-USA) au Stade

Jeudi 15 Hugues Aufray
(country/folks-France) au Stade

vendredi 16 SANSEVERINO
(country-F) au Stade

samedi 17 Mike Sanchez
(rock'n'roll-UK) au Stade

dimanche 18 Roger wallace
(hill billy-USA) au Stade

Jeudi 22 Juillet : A 21h, sur la place d'Astarac, Jeudis Vacances. Au programme, concert jazz avec la formation « Lomagn Combo Jazz ». Animation gratuite.

Vendredi 23 Juillet : A MIRANDE, en l'Eglise Sainte-Marie, à 18h30, concert orgue et chant par M. Tambieff et Ph Barret (baryton).

Jeudi 29 Juillet : A 21h, sous la Halle de MIRANDE, Jeudis Vacances. Au programme, diaporama proposé par le CPIE du Gers . Animation gratuite.

AOÛT

Du Lundi 2 au Dimanche 8 Août
sous la halle de MIRANDE, exposition de peintures, sculptures, etc.. proposée par l'association « Arts en Gascogne ». Entrée gratuite.

Jeudi 5 Août : A 21h, à MIRANDE, Jeudis Vacances. Animation gratuite.

Jeudi 12 Août : A 21h, sur la place d'Astarac, Jeudis Vacances. Au programme, soirée folklore avec le groupe local « Lous Mirandès ». Animation gratuite.
21h Spectacle de Catch au gymnase de la Poudrière organisé par le BCM

Vendredi 13 Août 2010 : Promenade dans la chanson Française avec LES SUCCES FOUS - 22 h à 2 h du matin.

Samedi 14 Août 2010 : Animation du centre ville avec Bandas de 19h à 20h. Repas champêtre – Animations – Grand Spectacle Aquascénique – Spectacle Pyroaquatique.

Dimanche 15 Août 2010: Fête Folklorique - Grand Bal Musette. Concours Ball Trap en 100 plateaux fosse universelle

Lundi 16 Août 2010 : Journée piétonne - Braderie - Vide grenier - Repas dans les rues - Grand Podium Régional «LAS VEGAS.»

Jeudi 19 Août : A 21h, sur la place d'Astarac, Jeudis Vacances. Au programme, concert jazz avec la formation « Jazzmagnac ». Animation gratuite.

Samedi 21 et Dimanche 22 Août : 9^{ème} Course de côte de LAAS-TILLAC. Vérifications administratives et techniques à la Halle de Mirande le 21 Août. Course toute la journée du Dimanche 22 à LAAS TILLAC. Entrée générale : 5 €. Gratuit pour les moins de 10 ans.

Jeudi 26 Août : A 21h, sous la Halle de MIRANDE, Jeudis Vacances. Au programme, soirée théâtre « Zigzag » par le Théâtre du Versant. Animation gratuite.

EXPOSITIONS AU CENTRE CULTUREL JEAN BURGADE

Juin : Exposition d'aquarelles et pastels par Marie-Jo POUGET.

Juillet : Exposition de photos par Bruno Blais.

Août : Exposition d'art contemporain, peintures et céramique par Karine COUGET.

SEPTEMBRE

Samedi 4 Septembre : Fête du sport, zone des gymnases